



MAIRIE
DE
SERRAVAL

ARRETE DU MAIRE
ARR_382024

Le Maire de SERRAVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-8 et R 417-10 ;

Vu la demande présentée par l'entreprise YB PAYSAGE ENVIRONNEMENT le 24 avril 2024 dans le cadre de travaux de terrassement liés à la mise en place de système d'assainissement non collectif d'administrés, travaux qui se dérouleront du 29 avril au 31 mai 2024 inclus ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tous les types de véhicules appelés à emprunter la Route du Mont entre le numéro 2464 et le numéro 2820, afin de sécuriser ces travaux ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation s'effectuera de manière alternée entre le numéro 2464 et le numéro 2820 de la Route du Mont du lundi 29 avril au vendredi 31 mai 2024 inclus ;

Article 2 : La circulation sera interdite aux véhicules de plus de 3.5 T à partir du numéro 2464 de la Route du Mont du lundi 29 avril au vendredi 31 mai 2024 inclus ;

Article 3 : Les deux sens de circulation seront impactés par ces travaux mais la circulation sera toujours maintenue en alternat ;

Article 4 : La vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h ;

Article 5 : Le dépassement sera interdit pour tous types de véhicules ;

Article 6 : Le stationnement sera interdit à tous types de véhicules , excepté pour les véhicules de l'entreprise YB PAYSAGE ENVIRONNEMENT sur le site et aux dates précisés à l'article 1 ;

Article 7 : Une signalisation permettant d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes appelées à emprunter cette voie sera mise en place par l'entreprise YB PAYSAGE ENVIRONNEMENT ;

Article 8 : L'entreprise YB PAYSAGE ENVIRONNEMENT fera en sorte de maintenir la circulation ouverte sur le site et aux dates précisés à l'article 1 ;

Article 9 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur l'Adjudant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours de Thônes ;
- L'entreprise YB PAYASAGE ENVIRONNEMENT, en la personne de Monsieur Yan BERTHOLON.

Fait à Serraval, le 26 avril 2024.

Le Maire,
Monsieur Philippe ROISINE.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le 29/04/2024.

Le Maire,

Monsieur Philippe ROISINE.

